

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - CLAYE-SOUILLY (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770118400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CLAYE-SOUILLY

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Budget commune (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	31
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	34
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	36
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	37
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	38
A4 - Etat des provisions	39
A5 - Etalement des provisions	40
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	41
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	42
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	44
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	46
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	47
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	48
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	49
B1.6 - Etat des engagements reçus	50
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	51
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	56
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	57
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
--	------------

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 77118	CLAYE-SOUILLY Budget commune	BP 2019
---------------------	---------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	12582
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	62
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 185 010	8 686 447	1 257,18	1 114,56

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL - Les Collectivités locales en chiffres 2016
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 157,32	1 107
2	Produit des impositions directes/population	527,94	587
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 305,16	1 299
4	Dépenses d'équipement brut/population	154,60	247
5	Encours de dette/population	1 098,24	931
6	DGF/population	35,81	190
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	49,79 %	58,80 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,16 %	92,30 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	11,85 %	19,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	90,84 %	71,70 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) :</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 423 303,00	16 423 303,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	16 423 303,00	16 423 303,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 095 467,00	3 095 467,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 095 467,00	3 095 467,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	19 518 770,00	19 518 770,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 730 933,00	0,00	4 967 785,00	4 967 785,00	4 967 785,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 282 019,00	0,00	7 255 000,00	7 255 000,00	7 255 000,00
014	Atténuations de produits	1 067 180,00	0,00	1 091 806,00	1 091 806,00	1 091 806,00
65	Autres charges de gestion courante	876 948,00	0,00	851 344,00	851 344,00	851 344,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 957 080,00	0,00	14 165 935,00	14 165 935,00	14 165 935,00
66	Charges financières	381 608,00	0,00	390 834,00	390 834,00	390 834,00
67	Charges exceptionnelles	9 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 348 388,00	0,00	14 561 469,00	14 561 469,00	14 561 469,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 600 000,00		1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	215 922,00		211 834,00	211 834,00	211 834,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 815 922,00		1 861 834,00	1 861 834,00	1 861 834,00
TOTAL		16 164 310,00	0,00	16 423 303,00	16 423 303,00	16 423 303,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 423 303,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	120 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 183 600,00	0,00	1 162 600,00	1 162 600,00	1 162 600,00
73	Impôts et taxes	13 653 649,00	0,00	13 840 484,00	13 840 484,00	13 840 484,00
74	Dotations et participations	1 037 951,00	0,00	1 148 019,00	1 148 019,00	1 148 019,00
75	Autres produits de gestion courante	107 500,00	0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
Total des recettes de gestion courante		16 102 700,00	0,00	16 388 103,00	16 388 103,00	16 388 103,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	47 000,00	0,00	33 400,00	33 400,00	33 400,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 149 700,00	0,00	16 421 503,00	16 421 503,00	16 421 503,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 800,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 800,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
TOTAL		16 151 500,00	0,00	16 423 303,00	16 423 303,00	16 423 303,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 423 303,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 860 034,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

CLAYE-SOUILLY - Budget commune - BP - 2019

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	926 110,00	0,00	1 242 262,00	1 242 262,00	1 242 262,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 686 600,00	0,00	702 983,00	702 983,00	702 983,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 619 598,00	0,00	1 945 245,00	1 945 245,00	1 945 245,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	82 403,00	82 403,00	82 403,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	961 837,00	0,00	1 066 019,00	1 066 019,00	1 066 019,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	961 837,00	0,00	1 148 422,00	1 148 422,00	1 148 422,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 581 435,00	0,00	3 093 667,00	3 093 667,00	3 093 667,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 800,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 800,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
	TOTAL	3 583 235,00	0,00	3 095 467,00	3 095 467,00	3 095 467,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 095 467,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 126 313,00	0,00	271 633,00	271 633,00	271 633,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 126 313,00	0,00	271 633,00	271 633,00	271 633,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	630 000,00	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des recettes financières	641 000,00	0,00	962 000,00	962 000,00	962 000,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 767 313,00	0,00	1 233 633,00	1 233 633,00	1 233 633,00

CLAYE-SOUILLY - Budget commune - BP - 2019

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 600 000,00		1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	215 922,00		211 834,00	211 834,00	211 834,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 815 922,00		1 861 834,00	1 861 834,00	1 861 834,00
TOTAL		3 583 235,00	0,00	3 095 467,00	3 095 467,00	3 095 467,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 095 467,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 860 034,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 967 785,00		4 967 785,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 255 000,00		7 255 000,00
014	Atténuations de produits	1 091 806,00		1 091 806,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	851 344,00		851 344,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	390 834,00	0,00	390 834,00
67	Charges exceptionnelles	4 700,00	0,00	4 700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	211 834,00	211 834,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 650 000,00	1 650 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		14 561 469,00	1 861 834,00	16 423 303,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 423 303,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	82 403,00	0,00	82 403,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 800,00	1 800,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 066 019,00	0,00	1 066 019,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 242 262,00	0,00	1 242 262,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	702 983,00	0,00	702 983,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 093 667,00	1 800,00	3 095 467,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 095 467,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	140 000,00		140 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 162 600,00		1 162 600,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	13 840 484,00		13 840 484,00
74	Dotations et participations	1 148 019,00		1 148 019,00
75	Autres produits de gestion courante	97 000,00	0,00	97 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	33 400,00	1 800,00	35 200,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		16 421 503,00	1 800,00	16 423 303,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 423 303,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	950 000,00	0,00	950 000,00
13	Subventions d'investissement	281 633,00	0,00	281 633,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		211 834,00	211 834,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 650 000,00	1 650 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		2 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 233 633,00	1 861 834,00	3 095 467,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 095 467,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir l'liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 730 933,00	4 967 785,00	4 967 785,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	1 252 348,00	1 357 310,00	1 357 310,00
60611	Eau et assainissement	97 650,00	112 300,00	112 300,00
60612	Energie - Electricité	330 950,00	361 080,00	361 080,00
60621	Combustibles	110 100,00	108 900,00	108 900,00
60622	Carburants	46 900,00	51 700,00	51 700,00
60623	Alimentation	40 091,00	32 240,00	32 240,00
60628	Autres fournitures non stockées	195 550,00	184 277,00	184 277,00
60631	Fournitures d'entretien	80 000,00	89 000,00	89 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	19 190,00	28 400,00	28 400,00
60633	Fournitures de voirie	22 000,00	43 000,00	43 000,00
60636	Vêtements de travail	26 000,00	26 100,00	26 100,00
6064	Fournitures administratives	18 000,00	15 000,00	15 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	33 400,00	35 900,00	35 900,00
6067	Fournitures scolaires	55 873,00	63 006,00	63 006,00
6068	Autres matières et fournitures	130 950,00	126 550,00	126 550,00
611	Contrats de prestations de services	788 900,00	786 050,00	786 050,00
6132	Locations immobilières	24 400,00	22 400,00	22 400,00
6135	Locations mobilières	64 271,00	75 181,00	75 181,00
61521	Entretien terrains	81 000,00	93 532,00	93 532,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	40 550,00	59 030,00	59 030,00
615231	Entretien, réparations voiries	77 000,00	60 000,00	60 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	132 250,00	158 000,00	158 000,00
61524	Entretien bois et forêts	36 000,00	36 000,00	36 000,00
61551	Entretien matériel roulant	66 555,00	91 100,00	91 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	43 750,00	37 700,00	37 700,00
6156	Maintenance	309 920,00	267 752,00	267 752,00
6161	Multirisques	114 979,00	118 597,00	118 597,00
6182	Documentation générale et technique	10 500,00	8 800,00	8 800,00
6184	Versements à des organismes de formation	30 100,00	30 700,00	30 700,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	139 540,00	186 000,00	186 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	400,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	21 200,00	26 220,00	26 220,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 500,00	15 000,00	15 000,00
6236	Catalogues et imprimés	28 330,00	26 040,00	26 040,00
6247	Transports collectifs	106 035,00	84 750,00	84 750,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	2 300,00	2 300,00
6261	Frais d'affranchissement	40 500,00	46 000,00	46 000,00
6262	Frais de télécommunications	53 920,00	57 460,00	57 460,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	6 900,00	6 900,00
63512	Taxes foncières	17 000,00	15 000,00	15 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	2 660,00	2 660,00
6358	Autres droits	2 400,00	2 300,00	2 300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	13 431,00	10 050,00	10 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 282 019,00	7 255 000,00	7 255 000,00
6331	Versement de transport	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 500,00	20 000,00	20 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	65 000,00	65 000,00	65 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 334 019,00	3 100 000,00	3 100 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	167 000,00	170 000,00	170 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	660 000,00	714 000,00	714 000,00
64131	Rémunérations non tit.	990 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	5 000,00	5 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	755 000,00	710 000,00	710 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 000 500,00	995 000,00	995 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	190 000,00	180 000,00	180 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	19 000,00	16 000,00	16 000,00

CLAYE-SOUILLY - Budget commune - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6475	Médecine du travail. pharmacie	22 000,00	20 000,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	1 067 180,00	1 091 806,00	1 091 806,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	174 870,00	178 140,00	178 140,00
739221	FNGIR	783 952,00	783 952,00	783 952,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	108 358,00	129 714,00	129 714,00
65	Autres charges de gestion courante	876 948,00	851 344,00	851 344,00
6531	Indemnités	163 400,00	165 000,00	165 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 100,00	2 500,00	2 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	24 500,00	27 500,00	27 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	163 457,00	170 000,00	170 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	53 362,00	32 634,00	32 634,00
657362	Subv. fonct. CCAS	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6574	Subv. fonct. Associat. personnes privée	367 629,00	351 660,00	351 660,00
65888	Autres	0,00	50,00	50,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		13 957 080,00	14 165 935,00	14 165 935,00
66	Charges financières (b)	381 608,00	390 834,00	390 834,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	368 781,00	381 134,00	381 134,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	9 377,00	8 000,00	8 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6688	Autres	450,00	200,00	200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	9 700,00	4 700,00	4 700,00
6712	Amendes fiscales et pénales	500,00	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 200,00	4 200,00	4 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		14 348 388,00	14 561 469,00	14 561 469,00
023	Virement à la section d'investissement	1 600 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	215 922,00	211 834,00	211 834,00
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	215 922,00	211 834,00	211 834,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 815 922,00	1 861 834,00	1 861 834,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 815 922,00	1 861 834,00	1 861 834,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 164 310,00	16 423 303,00	16 423 303,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 423 303,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	134 099,11
Montant des ICNE de l'exercice N-1	126 099,11
= Différence ICNE N – ICNE N-1	8 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

CLAYE-SOUILLY - Budget commune - BP - 2019

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	120 000,00	140 000,00	140 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	120 000,00	140 000,00	140 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 183 600,00	1 162 600,00	1 162 600,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	12 000,00	15 000,00	15 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	9 000,00	47 500,00	47 500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	35 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	153 000,00	157 000,00	157 000,00
7066	Redevances services à caractère social	160 000,00	155 000,00	155 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	610 000,00	575 000,00	575 000,00
70688	Autres prestations de services	214 600,00	213 100,00	213 100,00
73	Impôts et taxes	13 653 649,00	13 840 484,00	13 840 484,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	6 489 948,00	6 631 042,00	6 631 042,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	10 052,00	11 500,00	11 500,00
73211	Attribution de compensation	5 674 307,00	5 688 042,00	5 688 042,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	169 842,00	203 250,00	203 250,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7336	Droits de place	0,00	2 000,00	2 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	23 500,00	23 650,00	23 650,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	305 000,00	300 000,00	300 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	380 000,00	380 000,00	380 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	600 000,00	600 000,00	600 000,00
74	Dotations et participations	1 037 951,00	1 148 019,00	1 148 019,00
7411	Dotation forfaitaire	501 437,00	450 552,00	450 552,00
7473	Participat° Départements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7478	Participat° Autres organismes	64 904,00	63 500,00	63 500,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	500,00	500,00	500,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	4 000,00	3 500,00	3 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	6 552,00	6 344,00	6 344,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	76 405,00	80 273,00	80 273,00
7484	Dotation de recensement	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	15 090,00	32 850,00	32 850,00
7488	Autres attributions et participations	358 563,00	500 000,00	500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	107 500,00	97 000,00	97 000,00
752	Revenus des immeubles	78 000,00	72 000,00	72 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	9 500,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		16 102 700,00	16 388 103,00	16 388 103,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	47 000,00	33 400,00	33 400,00
7713	Libéralités reçues	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	29 500,00	15 900,00	15 900,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		16 149 700,00	16 421 503,00	16 421 503,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 800,00	1 800,00	1 800,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 800,00	1 800,00	1 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 800,00	1 800,00	1 800,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 151 500,00	16 423 303,00	16 423 303,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00

CLAYE-SOUILLY - Budget commune - BP - 2019

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			16 423 303,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	6 888,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	6 888,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	926 110,00	1 242 262,00	1 242 262,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 520,00	9 000,00	9 000,00
21311	Hôtel de ville	240 958,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	37 892,00	312 506,00	312 506,00
21316	Equipements du cimetière	46 300,00	500,00	500,00
21318	Autres bâtiments publics	316 004,00	542 176,00	542 176,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	26 000,00	15 000,00	15 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	53 568,00	58 714,00	58 714,00
2182	Matériel de transport	27 000,00	26 630,00	26 630,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 784,00	122 170,00	122 170,00
2184	Mobilier	50 730,00	36 509,00	36 509,00
2188	Autres immobilisations corporelles	111 354,00	119 057,00	119 057,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 686 600,00	702 983,00	702 983,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	1 686 600,00	702 983,00	702 983,00
Total des dépenses d'équipement		2 619 598,00	1 945 245,00	1 945 245,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	82 403,00	82 403,00
10222	FCTVA	0,00	82 403,00	82 403,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	961 837,00	1 066 019,00	1 066 019,00
1641	Emprunts en euros	960 837,00	1 066 019,00	1 066 019,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		961 837,00	1 148 422,00	1 148 422,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 581 435,00	3 093 667,00	3 093 667,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	1 800,00	1 800,00	1 800,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 800,00	1 800,00	1 800,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 800,00	1 800,00	1 800,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 800,00	1 800,00	1 800,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 583 235,00	3 095 467,00	3 095 467,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 095 467,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 126 313,00	271 633,00	271 633,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	106 450,00	73 550,00	73 550,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	170 500,00	155 000,00	155 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	45 363,00	33 083,00	33 083,00
1342	Amendes de police non transférable	5 000,00	10 000,00	10 000,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	799 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 126 313,00	271 633,00	271 633,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	630 000,00	950 000,00	950 000,00
10222	FCTVA	350 000,00	650 000,00	650 000,00
10226	Taxe d'aménagement	280 000,00	300 000,00	300 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1388	Autres subventions non transférables	10 000,00	10 000,00	10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes financières		641 000,00	962 000,00	962 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 767 313,00	1 233 633,00	1 233 633,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 600 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	215 922,00	211 834,00	211 834,00
28031	Frais d'études	0,00	18 000,00	18 000,00
28051	Concessions et droits similaires	23 000,00	21 000,00	21 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	975,00	975,00	975,00
281312	Bâtiments scolaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
281316	Equipements de cimetière	513,00	513,00	513,00
281318	Autres bâtiments publics	2 595,00	2 595,00	2 595,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	400,00	400,00
281571	Matériel roulant	4 700,00	4 700,00	4 700,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	8 100,00	8 100,00
28182	Matériel de transport	10 828,00	10 828,00	10 828,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 004,00	26 725,00	26 725,00
28184	Mobilier	17 935,00	16 993,00	16 993,00
28188	Autres immo. corporelles	125 372,00	100 005,00	100 005,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 815 922,00	1 861 834,00	1 861 834,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 815 922,00	1 861 834,00	1 861 834,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 583 235,00	3 095 467,00	3 095 467,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

CLAYE-SOUILLY - Budget commune - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 095 467,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
5618751120A	10/07/2018	1 000 000,00	0,00	760,14	1 000 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000,00	0,00	760,14	1 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				21 528 797,19									
1641 Emprunts en euros (total)				21 528 797,19									
00002751282 A	08/01/2014	31/12/2013	24/04/2014	620 000,00	F			3,280	0,000	T	P	N	A-1
00348653	20/07/2011	31/12/2011	30/03/2012	1 500 000,00	V	EURIBOR 3 MOIS		1,387	0,000	T	P	N	A-1
104211038	17/06/2004	13/11/2006	01/10/2008	203 333,00	F			0,000	0,000	A	P	N	A-1
109463201 CL	21/01/2004	01/03/2004	20/03/2005	900 000,00	V			2,221	0,000	A	P	N	A-1
239712EUR024980	19/06/2006	30/10/2007	01/03/2008	1 900 000,00	F			4,210	0,000	A	P	N	A-1
8652113	12/04/2018	05/07/2018	05/10/2018	2 700 000,00	F			1,810	0,000	T	P	N	A-1
72186664530	06/12/2010	18/12/2010	17/03/2011	600 000,00	R			2,200	0,000	T	P	N	A-1
9588763	09/07/2015	05/08/2015	05/02/2016	1 800 000,00	F			2,190	0,000	S	P	N	A-1
9613841	09/09/2015	09/09/2015	25/11/2015	2 908 814,64	F			3,350	0,000	T	P	N	A-1
FLEX A7508615	24/12/2008	30/06/2009	30/09/2009	1 000 000,00	R			1,910	0,000	T	P	N	A-1
MIN221900	21/06/2004	30/12/2004	01/04/2005	564 000,00	F			3,760	0,000	T	P	N	A-1
MON276491	21/10/2011	30/11/2011	01/03/2012	800 000,00	F			4,590	0,000	T	P	N	A-1
MON501028EUR0401080001	07/10/2014	16/10/2014	01/02/2015	1 300 000,00	V	EURIBOR 3 MOIS		1,302	0,000	T	P	N	A-1
MON621386EUR	01/05/2018	27/04/2018	01/08/2018	1 000 000,00	V			0,400	0,000	T	C	N	A-1
MPH2289443 EUR	23/03/2005	25/04/2005	01/07/2006	3 742 649,55	F			4,150	0,000	A	P	N	B-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/N										
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel														
Devises																							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00																		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00																		
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00																		
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00																		
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00																		
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00																		
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00																		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00																		
1681 Autres emprunts (total)					0,00																		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00																		
1687 Autres dettes (total)					0,00																		
Total général					21 528 797,19																		

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

CLAYE-SOUILLY - Budget commune - BP - 2019

(8) Catégorie d'emprunt à long terme. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de comptez)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice				ICM de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICM de l'exercice	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		14 884 137,93					1 066 018,14	381 133,42	0,00	117 749,09	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		14 884 137,93					1 066 018,14	381 133,42	0,00	117 749,09	
00002751292 A	N	0,00	A-1	423 666,73	10,00	F	0,000		41 333,32	13 573,34	0,00	2 368,77	
00346653	N	0,00	A-1	975 000,00	12,00	V	0,000		75 000,00	15 810,49	0,00	62,73	
104211038	N	0,00	A-1	40 661,00	3,00	F	0,000		13 556,00	0,00	0,00	0,00	
108463201 CL	N	0,00	A-1	67 452,76	0,00	V	0,000		67 452,76	0,00	0,00	0,00	
239712EUR024980	N	0,00	A-1	1 024 259,87	8,00	F	0,000		95 955,76	43 121,34	0,00	32 588,00	
5552113	N	0,00	A-1	2 678 589,60	24,00	F	0,000		86 614,81	47 886,79	0,00	11 091,26	
72186864330	N	0,00	A-1	280 000,00	6,00	R	0,000		40 000,00	3 377,33	0,00	206,17	
9588763	N	0,00	A-1	1 577 357,51	16,00	F	0,000		77 506,27	34 122,09	0,00	13 210,10	
9613841	N	0,00	A-1	2 472 347,50	13,00	F	0,000		144 099,74	81 025,98	0,00	7 630,07	
FLEX A7508615	N	0,00	A-1	572 224,12	10,00	R	0,000		49 699,47	8 529,22	0,00	27,42	
MIN221900	N	0,00	A-1	58 940,75	1,00	F	0,000		46 931,71	1 580,64	0,00	114,14	
MON276491	N	0,00	A-1	426 666,76	7,00	F	0,000		53 333,32	18 922,70	0,00	1 428,00	
MON501028EUR0501080001	N	0,00	A-1	853 333,28	10,00	V	0,000		86 666,68	10 325,31	0,00	1 898,88	
MON521366EUR	N	0,00	A-1	980 000,00	24,00	V	0,000		40 000,00	3 815,60	0,00	611,00	
MPH2299443 EUR	N	0,00	B-1	2 353 638,05	11,00	F	0,000		147 888,28	99 032,59	0,00	46 532,55	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de fringe sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

CLAYE-SOUILLY - Budget commune - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour ME TP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers localités-équivalents (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		14 884 137,93					1 066 018,14	381 133,42	0,00	0,00	117 749,09

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il conviendrait de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A2.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MPH2299443 EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	3 742 649,55	2 353 638,05	1	0,00				0,00		0,000	99 032,59	0,00	15,81
TOTAL (B)		3 742 649,55	2 353 638,05						0,00			99 032,59	0,00	15,81
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 6 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 742 649,55	2 353 638,05						0,00			99 032,59	0,00	15,81

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couvertures. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couvertures. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définissant de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

CLAYE-SOUILLY - Budget commune - BP - 2019

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV
		A2.4

A2.4 -- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
	% de l'encours	84,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 530 499,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	15,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 353 636,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 6 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 6	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, collar, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annulé à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délégation de
L	218 Autres immobilisations corporelles	5	28/03/1996

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 150 222,00	1 150 222,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 066 019,00	1 066 019,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 066 019,00	1 066 019,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		84 203,00	84 203,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	82 403,00	82 403,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 800,00	1 800,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 150 222,00	0,00	0,00	1 150 222,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 823 834,00	III 2 823 834,00
Ressources propres externes de l'année (a)		960 000,00	960 000,00
10222	FCTVA	650 000,00	650 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	300 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent ^e invest. non transf.	10 000,00	10 000,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 863 834,00	1 863 834,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	18 000,00	18 000,00
28051	Concessions et droits similaires	21 000,00	21 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	975,00	975,00
281312	Bâtiments scolaires	1 000,00	1 000,00
281316	Equipements de cimetière	513,00	513,00
281318	Autres bâtiments publics	2 595,00	2 595,00
28151	Réseaux de voirie	400,00	400,00
281571	Matériel roulant	4 700,00	4 700,00
28158	Autres installat ^e , matériel et outillage	8 100,00	8 100,00
28182	Matériel de transport	10 828,00	10 828,00
28183	Matériel de bureau et informatique	26 725,00	26 725,00
28184	Mobilier	16 993,00	16 993,00
28188	Autres immo. corporelles	100 005,00	100 005,00
29...	Prov. pour dépréciat ^e immobilisations		
39...	Prov. dépréciat ^e des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	2 000,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	1 650 000,00	1 650 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réalliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 823 834,00	0,00	0,00	0,00	2 823 834,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 150 222,00
Ressources propres disponibles	IV	2 823 834,00
Solde	V = IV – II (6)	1 673 612,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					16 485 748,42	13 565 254,90									231 946,08	600 113,83	
TROIS MOULINS HABITAT	1997	P		CDC	1 006 163,51	248 391,74	2,00	A	F	0,000	F	0,000	0,000	A-1	14 903,50	78 022,28	
TROIS MOULINS HABITAT	2018	P		CDC	521 719,42	415 605,49	3,00	A	F	0,000	F	0,000	0,000	A-1	7 106,85	105 179,58	
TROIS MOULINS HABITAT	2008	P		CDC	148 126,09	131 267,81	38,00	A	R	0,000	R	0,000	0,000	A-1	3 939,20	1 817,79	
TROIS MOULINS HABITAT	2007	P		CDC	10 000,29	8 715,76	38,00	A	R	0,000	R	0,000	0,000	A-1	217,99	134,60	
TROIS MOULINS HABITAT	2013	P		CDC	1 164 459,00	1 068 662,90	35,00	A	R	0,000	R	0,000	0,000	A-1	11 220,96	24 580,97	
TROIS MOULINS HABITAT	2015	P		CDC	735 446,72	686 694,44	45,00	A	R	0,000	R	0,000	0,000	A-1	7 241,79	11 739,69	
TROIS MOULINS HABITAT	2012	P		CDC	3 980 105,91	3 708 499,59	35,00	A	R	0,000	R	0,000	0,000	A-1	68 625,74	73 425,83	
TROIS MOULINS HABITAT	2015	P		CDC	2 475 310,90	2 349 818,54	45,00	A	R	0,000	R	0,000	0,000	A-1	43 471,64	32 837,37	
TROIS MOULINS HABITAT	2018	P	REAMENAGEMENT PRET 1257220	CDC	249 697,19	247 749,98	24,00	T	F	1,860	F	1,860	1,860	A-1	4 739,19	7 863,53	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT	2018	P	REAMIENAGEMENT 1257221	CDC	1 512 521,39	1 506 000,37	39,00	T	F		1,760	F		A-1		26 455,47	26 373,61	
TROIS MOULINS HABITAT	2014	P		CDC	536 068,25	380 188,52	13,00	A	R		0,000	R		A-1		4 753,42	26 876,85	
TROIS MOULINS HABITAT	2014	P		CDC	414 702,66	9 373,84	11,00	A	R		0,000	R		A-1		298,09	22 723,23	
TROIS MOULINS HABITAT	2014	P		CDC	2 074 315,19	1 153 172,92	5,00	T	F		0,000	F		A-1		8 335,96	188 518,32	
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P	PLS - PLSDD 2017	CDC	1 020 416,00	1 020 416,00	39,00	A	F		0,000	F		A-1		18 979,74	0,00	
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P	CPLS - COMPLEMENTAIRE AU PLS 2017	CDC	383 877,00	383 877,00	39,00	A	F		0,000	F		A-1		7 140,11	0,00	
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P	PLS FONCIER - PLSDD 2017	CDC	242 819,00	242 819,00	49,00	A	F		0,000	F		A-1		4 516,43	0,00	
TOTAL GENERAL					16 485 748,42	13 565 254,90										231 946,08	600 113,83	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 au CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN -- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 -- ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite du la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	6,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362			CCAS	Etablissement de droit public	100 000,00
6574			PERSPECTIV... EMPLOI	Association	5 000,00
6574			COLLEGE PARC DES TOURELLES	Association	750,00
6574			CS BOXE	Association	3 000,00
6574			MUSICALIE	Association	500,00
6574			HAND FAUTEUIL CLAYE SOUILLY 77	Association	1 000,00
6574			GRESSY D'HIER & D'AUJOURD'HUI	Association	520,00
6574			ASSOCIATION DEFENSE DE BOIS-FLEURI	Association	850,00
6574			PARALYSEES DE FRANCE	Association	300,00
6574			AQUATIC CLUB	Association	4 000,00
6574			AGILITY	Association	300,00
6574			A.S. COLLEGE DES TOURELLES	Association	300,00
6574			B.R.I.E.	Association	130,00
6574			LES POT'IRONTS AMAP	Association	700,00
6574			CRECHE PARENTALE	Association	15 000,00
6574			ADVC 77	Association	100,00
6574			AVIMEJ	Association	2 000,00
6574			CAUE 77	Association	1 500,00
6574			BALADES ET LOISIRS	Association	500,00
6574			FESTIVAL MUSIQUE DU MONDE	Association	1 550,00
6574			LA FERME PEDAGOGIQUE	Association	5 000,00
6574			A TOI DE JOUER	Association	300,00
6574			AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	1 500,00
6574			ATELIERS D'ARTS BUFFON	Association	1 000,00
6574			BADMINTON	Association	3 000,00
6574			BASKET CLUB	Association	3 000,00
6574			C.O.S.	Association	30 000,00
6574			CLAYE RETROVEHICULES	Association	1 500,00
6574			CLUB ANDRE BUREL	Association	12 000,00
6574			CLUB DES 19	Association	2 200,00
6574			COMPAGNIE D'ARC DE CLAYE	Association	1 000,00
6574			COMPAGNIE D'ARC DE SOUILLY	Association	2 000,00
6574			CRAB	Association	200,00
6574			CYCLOTOURISME	Association	400,00
6574			ECHANGE ASSOCIATION CLAYE SOAVE	Association	1 000,00
6574			ENER'GYM	Association	800,00
6574			ESPACES LOISIRS	Association	120 000,00
6574			FNACA	Association	800,00
6574			FNATH	Association	100,00
6574			FOOTBALL	Association	70 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574			FULL SAMBO	Association	3 930,00
6574			HANDBALL	Association	13 500,00
6574			ENSEMBLE VOCAL HORIZONS	Association	700,00
6574			JOY FLEURS CREATION	Association	150,00
6574			JUDO	Association	6 500,00
6574			KARATE CLUB	Association	2 500,00
6574			LA DANDINIÈRE	Association	1 800,00
6574			LA PETITE MAISON	Association	1 000,00
6574			ODYSSEE	Association	1 400,00
6574			PAINT BRANKS	Association	300,00
6574			PALETTE CLAYOISE	Association	500,00
6574			PETANQUE DE CLAYE	Association	500,00
6574			PIOL	Association	610,00
6574			RESONANCE	Association	1 700,00
6574			SCOUTS DE France (Dammartin)	Association	600,00
6574			SECOURS CATHOLIQUE	Association	600,00
6574			SOCIETE DES FETES	Association	16 000,00
6574			TENNIS CLUB	Association	6 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		32,00	0,00	32,00	25,80	6,00	31,80
Adjoint administratif	C	11,00	0,00	11,00	8,90	2,00	10,90
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		87,00	0,00	87,00	76,50	10,00	86,50
Adjoint technique	C	54,00	0,00	54,00	45,50	8,00	53,50
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	C	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		11,14	1,04	12,18	9,04	3,57	12,61
Adjoint territorial du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	0,57	0,60	1,17	0,60	0,57	1,17

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0,57	0,44	1,01	1,44	0,00	1,44
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Prof. d'étab. d'enseign. artist. de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (I)		14,00	0,89	14,89	11,00	3,83	14,83
Adjoint d'animation	C	11,00	0,89	11,89	8,00	3,83	11,83
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (I)		14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Brigadier-chef principal	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Chef service de police municipale principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	2,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Activités access. : Instit. cantines, receveurs-percep., etc		0,00	2,00	2,00	1,90	0,00	1,90
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		165,14	3,93	169,07	145,04	23,40	168,44

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	
IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
C1	

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				8 404,74		
Attaché	A	ADM	400	8 404,74	3-2	A Recrutement non titulaire ou nature non précisée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				8 404,74		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 QTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-4 : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-5 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2 : emplois de secrétaire de mairie de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3 : emplois de secrétaires de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4 : emplois à temps non cumulés des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hotel de Ville de Claye-Souilly, Allée André Benoist (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
27/11/2014 - PARTS SOCIALES	CAISSE D'EPARGNE			196,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
+	Espace Loisirs		Association	120 000,00
-	CCAS		Etablissement Public local	100 000,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGES DE CLAYE-SOUILLY	08/05/1967	REPARTITION PAR ELEVES	21 400,00
SI PARKING DE LA GARE MITRY CLAYE	28/02/1976	NOMBRE DE VEHICULES	2 400,00
NORD 77 S A A D	01/01/2015	0,50 EUROS PAR HABITANT	5 895,00
CARPF	01/01/2016	PARTICIPATION CHALLENGE DU NUMERIQUE	500,00
COMMUNE DE JOSSIGNY	19/02/2016	PARTICIPATION ETAT CIVIL JOSSIGNY 2018	1 237,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES LYCEES DU CANTON DE DAMMARTIN	14/12/2018	REPARTITION PAR ELEVES	1 202,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

